

Ouvrez le devis signé à côté du rapport reçu. Remplissez les deux colonnes centrales, puis regardez les écarts. Un sondage en moins ou une profondeur écourtée se discute avant le règlement du solde, pas après.

Élément	Prévu au devis	Constaté au rapport	Écart
Mission réalisée			
Nombre de points de sondage			
Profondeur atteinte par sondage			
Technique employée			
Essais en laboratoire réalisés			
Date d'intervention sur le terrain			
Date de remise du rapport			

Pièces qui doivent figurer au dossier

Présent	Pièce	À quoi elle sert
	Plan d'implantation des sondages	Situer chaque point par rapport au futur bâtiment
	Une coupe par sondage	Lire les couches traversées et leur épaisseur
	Niveau d'eau relevé, ou mention de son absence	Savoir si une nappe a été rencontrée
	Résultats des essais annoncés	Vérifier que les essais facturés ont été faits
	Principes de fondation exprimés	Donner au constructeur de quoi dimensionner
	Profondeur d'ancrage indiquée	Valeur exploitable pour le terrassement
	Limites de la mission	Savoir ce que le rapport ne couvre pas
	Rapport daté et signé	Engager la responsabilité du bureau d'études
	Photos d'intervention	Attester du passage sur le terrain

Avant de payer le solde

Si une pièce manque, demandez-la par écrit en citant le devis signé. Un rapport incomplet pose problème plus tard, devant un notaire, un assureur ou un constructeur qui refuse de dimensionner sans données.

Suites données

Pièces réclamées le

Réponse du bureau d'études

Rapport transmis à

Avant d'utiliser ce document

Cette liste vérifie que les pièces attendues sont présentes, elle ne juge ni la qualité technique du rapport ni la pertinence du programme de sondages. Le contenu attendu varie selon la mission commandée. En cas de doute sur une conclusion, interrogez le bureau d'études qui l'a rédigée.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique